

Direction du Pôle Santé

DÉLIBÉRATION N° 220426-01

CONSEIL PLENIER DU POLE SANTE

Séance du 26 avril 2022

POINT 1 – Approbation du compte rendu du conseil du Pôle Santé du 29 mars 2022

VU le code de l'éducation ;
VU les statuts de Nantes Université ;

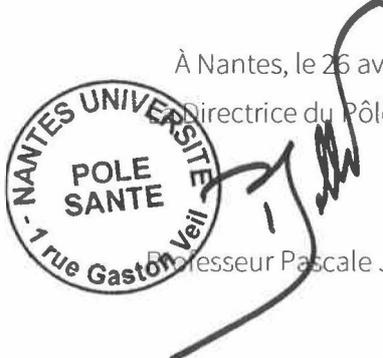
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 32
Nombre de votants : 28
Par :
Voix pour : 28
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Article n°1 : Approbation

Le conseil plénier du Pôle Santé approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil de Pôle du 29 mars 2022 joint en annexe.

À Nantes, le 26 avril 2022,
Directrice du Pôle Santé,
Professeure Pascale JOLLIET



Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier
des universités, le 23 mai 2022
Publié sur le site internet de Nantes Université le 23 mai 2022

Direction du Pôle Santé

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE POLE

SEANCE PLENIERE DU MARDI 29 MARS 2022 à 14H00

Le Conseil s'est réuni sous la présidence du Professeur Pascale JOLLIET, Directrice du Pôle Santé.

Membres présents : 23

Procurations : 08

Collège A :

- Mme Virginie FERRÉ
- M. Antoine NORDEZ

Procuration de Mme Fabienne PEREZ
Procuration de Mme Françoise KRAEBER-BODÉRE

Collège B :

- M. Guillaume LAMIRAULT
- M. Tony PRUD'HOMME
- Mme Véronique THOMAS-OLLIVIER

Procuration de M. Fabrice PAGNIEZ
Procuration de Mme Sarra SMATI-GRANGEON

Collège BIATSS :

- Mme Séverine BATTAGLIA
- M. Lionel CHABAUD
- M. Philippe JOLIVEL
- M. Thibaut ROBIOU-DU PONT

Procuration de M. Thibaut ROBIOU-DU PONT
Procuration de Mme Alexandra CLOUTOUR

Collège étudiants :

- M. Maxime DENIS
- M. Hugo CLAUTOUR
- M. Florian POIRIER
- Mme Estelle SAUGER
- M. Flavie THIRIOT

Représentant Pôle Sciences et Technologie :

- M. Yannick GUILLOUX

Collège des personnalités extérieures :

- Mme Oumeya ADJALI
Directrice de recherche INSERM et Directrice de l'UMR 1089



Direction du Pôle Santé

ORDRE DU JOUR

I - INFORMATIONS GENERALES

II - AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. Compte rendu du conseil du pôle du 25 janvier 2022 (pour approbation)
2. Présentation du Règlement Intérieur du Pôle Santé (pour approbation)

III - RH - Campagne recrutement des EC contractuels - rentrée 2022

1. Présentation des demandes (pour approbation)

IV - FORMATION - rentrée 2022-2023

1. Présentation des calendriers universitaires (pour approbation)
2. Présentation des nouvelles offres de formation et de la révision de maquette pédagogique (pour approbation)
3. Présentation d'un projet d'accord de coopération (pour approbation)

IV - QUESTIONS DIVERSES

Direction du Pôle Santé

Le quorum étant atteint, la Directrice du Pôle Santé, Pascale JOLLIET ouvre la séance à 14h00.

I - INFORMATIONS GENERALES

La Directrice du Pôle Santé, Pascale JOLLIET présente Yannick GUILLOUX, représentant du Pôle Sciences et Technologie.

II - AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1 - Compte rendu du conseil du pôle du 29 mars 2022 (pour approbation)

Pascale JOLLIET, Directrice du Pôle Santé, demande aux membres de se prononcer sur le compte rendu du conseil du pôle du 25 janvier 2022.

La Directrice du Pôle Santé met aux voix :

Nombre de votants : 30

Avis « favorable » : 29

Abstention : 1

Le compte- rendu du conseil de pôle du 25 janvier 2022 est approuvé à la majorité par les membres du conseil.

2 - Présentation du Règlement Intérieur du Pôle Santé (pour approbation)

La Directrice du Pôle Santé rappelle l'importance de l'écriture du règlement intérieur et indique que ce document a été rédigé à partir des articles relevant des statuts de Nantes Université qui ne sont pas modifiables dans le cadre d'une instance polaire.

La Directrice du Pôle Santé propose de concentrer les échanges sur les articles complémentaires à ceux relevant des statuts de NU et spécifiques au fonctionnement du Pôle Santé.

La Directrice du Pôle Santé précise que cette première version a été construite en amont dans un schéma de préfiguration du Pôle Santé et longuement travaillée en directoire de pôle avec les Directeurs et les secrétaires générales des composantes.

Direction du Pôle Santé

Les étudiants, Florian Poirier et Hugo Cloutour souhaitent avoir des précisions sur le choix de la désignation d'un étudiant en orthophonie qui prendra part à la commission de formation du Pôle.

La Directrice du Pôle Santé précise la démarche de la construction du règlement intérieur qui a été pensée pour permettre entre autres la participation des étudiants dans les différentes instances du pôle santé. En ce qui concerne la représentativité des écoles paramédicales et des instituts, il a été proposé un seul étudiant en commençant par un représentant de l'orthophonie car cette école paramédicale est la plus ancienne de l'Université et les étudiants participent activement et connaissent le fonctionnement de l'établissement. La Directrice du Pôle Santé souligne qu'il est prévu une rotation à compter de 2023 avec les autres écoles paramédicales tout en précisant que les étudiants doivent pouvoir s'organiser entre eux pour faire remonter leurs besoins. La Directrice du Pôle Santé rappelle qu'il est essentiel que les étudiants soient présents dans les différentes commissions techniques comme la commission de formation ou le conseil de pôle, même si cela est compliqué de libérer du temps pour être présent dans toutes ces instances.

Muriel Duflos, Directrice Adjointe en charge de la formation et des innovations pédagogiques confirme la difficulté pour les étudiants de tous se libérer pour participer aux différentes instances. Muriel Duflos cite en exemple la dernière commission de la formation. Elle précise par ailleurs que parmi les différentes écoles paramédicales et instituts, l'école d'orthophonie est la seule avec l'orthoptie dont l'offre de formation est inscrite dans le cadre de l'accréditation au niveau de l'établissement avec une obligation de passage, dans les instances ad hoc, des modifications de contrôles de connaissances et/ou des modifications de maquettes pédagogiques.

Concernant l'article 8, Hugo Cloutour remercie la Directrice du Pôle d'avoir inscrit la possibilité de solliciter un conseiller étudiant.

La Directrice du Pôle Santé poursuit la lecture des articles 11 à 14 qui définissent les principes ou les attributions du Conseil de Pôle.

La Directrice du Pôle Santé précise que la spécificité, en termes de composition du conseil de Pôle, tient à l'appartenance forte du CHU et de l'INSERM.

La Directrice du Pôle Santé présente l'article 13 et insiste sur les interactions avec les autres Pôles en rappelant qu'une collaboration existe déjà avec le Pôle Sciences et Technologie au niveau de la formation dans le cadre des Master et au niveau de la recherche. Cette collaboration sera renforcée par la construction de l'Isite NExT compte tenu des liens forts qui existent entre les deux sujets : santé du futur et industrie du futur.

La Directrice du Pôle Santé présente l'article 14 qui offre la possibilité de faire intervenir des invités, notamment un référent égalité femme-homme. La Directrice du Pôle Santé a proposé à la Présidence



Direction du Pôle Santé

de Nantes Université le nom de Patricia Lemarchand, PU-PH à l'UFR de médecine. Cette dernière a réalisé dans ses thématiques de recherche des enquêtes pour défendre la place des femmes notamment dans le parcours hospitalo-universitaire. Par ailleurs, son implication au niveau national est reconnue et c'est donc tout naturellement que Patricia Lemarchand a été proposée comme référente égalité femme-homme au niveau du Pôle Santé.

Christophe CORNU s'exprime pour demander si les membres nommés au conseil de pôle ont un statut particulier. Il fait remarquer qu'ils n'apparaissent pas dans la composition du Conseil de Pôle sur le site de l'Université et ne sont pas invités non plus à participer au conseil de Pôle en formation restreinte.

La Directrice du Pôle Santé précise que seuls les membres élus peuvent être présents au conseil de pôle en formation restreinte.

Emmanuelle Hubert, Secrétaire Générale du Pôle santé rapporte que des interrogations concernant l'interprétation à donner pour la formation restreinte des conseils de pôle, notamment sur la possibilité, pour les membres nommés par les conseils de composantes ou encore les représentants des autres pôles, de siéger dans cette formation restreinte avaient déjà été évoquées entre les directions des pôles. Le service juridique s'est prononcé sur le sujet. Emmanuelle Hubert rappelle en séance les éléments juridiques ci-dessous :

« Au regard de la réglementation nationale (décret n° 2014-780) reprise à l'article 43 des statuts de Nantes Université (principe de double parité à la formation restreinte du CA, transposable aux conseils de pôles), ladite formation doit s'entendre comme restreinte aux membres élus de l'instance concernée.

Or, les membres élus du conseil de pôle sont ceux prévus aux collèges mentionnés au 2° de l'article 69 des statuts (EC-E, BIATSS et usagers).

Lorsqu'il se réunit en formation restreinte aux enseignants chercheurs et personnels assimilés, seuls les représentants des enseignants-chercheurs et assimilés élus dans le collège prévu au a) du 2° de l'article susvisé peuvent siéger.

En effet, quand bien même ils peuvent, le cas échéant, bénéficier de la qualité de membres élus au sein d'un autre conseil, les représentants des conseils de composantes 1°) ou les représentants d'un autre pôle 3°) ne peuvent être regardés, au regard des dispositions susvisés, comme membres élus du conseil de pôle. »

Bertrand Cariou, Directeur Adjoint en charge de la stratégie de recherche de la formation à la recherche et de l'attractivité souhaite apporter une précision sur l'article 20 concernant la composition du Conseil Scientifique (CS). Il indique la mise en place effective d'un binôme pour chaque structure de recherche représentée au CS afin d'assurer une présence à chaque conseil scientifique mais aussi pour respecter la parité.

Direction du Pôle Santé

Le Directeur de l'UFR d'Odontologie, Assem Soueidan souhaite revenir sur la commission de formation, notamment sur les responsables des services mutualisés du Pôle Santé, scolarité et FC. Il précise que les services des scolarités des UFR STAPS et Odontologie ne sont pas mutualisés et demande si quelque chose est prévu.

La Directrice du Pôle Santé indique que c'est effectivement limité aux services mutualisés car l'on parle des travaux du Pôle. La Directrice du Pôle Santé laisse la parole à Muriel Duflos qui propose qu'un représentant de la scolarité Odontologie ou STAPS puisse être convié en cas de besoin.

Emmanuelle Hubert précise qu'un travail collectif avec les scolarités STAPS et Odontologie est mené par Nathalie Daniel en sa qualité de Secrétaire Générale en charge de la structuration administrative du volet formation du pôle santé et animation de réseau. L'une des premières actions porte sur l'harmonisation des documents Formation pour le passage en conseil de pôle.

Le Directeur de l'UFR d'Odontologie, Assem Soueidan demande que le terme Odontologie soit adopté dans tout le texte à la place de chirurgie dentaire.

Le représentant du Pôle Sciences et Technologie, Yannick Guilloux, intervient pour faire une remarque concernant la commission de formation, il demande s'il est prévu que soit invité la responsable de la scolarité du Pôle Sciences et technologie lorsque sera discuté l'organisation des examens, des emplois du temps du PASS et du LAS et de tous ce qui va être mis en place dans le cadre du graduate school Triton et des GT qui vont être co-portés ou co-dirigés. Il rappelle l'importance de renforcer les liens entre ces deux pôles.

Muriel Duflos confirme qu'un directeur adjoint d'un autre Pôle sera convié à la commission de formation et elle indique qu'elle a bien évidemment pensé au Pôle sciences et technologie. Elle précise qu'il y a déjà eu des réunions concernant les calendriers universitaires et que les scolarités des autres UFR et en particulier celle de sciences et technologie se sont réunies pour coordonner les différents calendriers. Muriel Duflos précise qu'il y aura des réunions en amont de la commission de formation pour préparer les différents dossiers.

La Directrice du Pôle Santé poursuit la lecture du règlement intérieur par l'article 22 qui liste les services administratifs du Pôle Santé et remercie Emmanuelle Hubert, Secrétaire Générale du Pôle Santé qui pendant la préfiguration a eu la lourde tâche de mettre en place ces différents services administratifs polaires.

La Directrice du Pôle Santé remercie les membres du conseil de leur prise de parole et met aux voix le règlement intérieur :

Direction du Pôle Santé

Nombre de votants : 30

Avis « favorable » : 30

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 0

Le Conseil du Pôle Santé approuve à l'unanimité le règlement intérieur du Pôle Santé.

III – RH - Campagne recrutement des EC contractuels – rentrée 2022

Présentation des demandes - Tableau de synthèse (pour approbation)

La Directrice du Pôle santé présente la synthèse des différentes demandes d'ouvertures de postes pour le recrutement de contractuels ATER - E- EC dans le cadre de la LRU pour la rentrée 2022 au titre du pôle santé.

La Directrice du Pôle Santé précise que toutes les demandes présentées ont fait l'objet d'une instruction administrative attentive en amont et d'un dialogue de gestion entre les représentants des composantes et Emmanuelle Hubert et Soizic Gourden en sa qualité de Secrétaire Générale en charge de la structuration administrative du volet RH du pôle santé et animation de réseau.

La Directrice du Pôle Santé précise aux membres de conseil qu'il s'agit ici d'émettre un avis. La Directrice du Pôle Santé propose de lister les postes et précise que l'ordre a été défini par les composantes (voir tableau annexé). La Directrice du Pôle Santé laisse la parole aux Directeurs des composantes pour présenter leurs demandes.

A l'issue de la présentation, Hugo Cloutour informe que les étudiants ne prendront pas part au vote car ils ne se sentent pas compétents pour s'exprimer sur ce point RH.

Stéphane Bellard réagit par rapport à la posture des étudiants et souhaite avoir un éclaircissement. Il précise que le plan de rattrapage qui a été obtenu en STAPS nationalement est en immense partie grâce à la mobilisation des étudiants. Stéphane Bellard pense que sur les questions RH il y a un réel intérêt de collaborer entre étudiants, enseignants, enseignants chercheurs et BIATSS.

Stéphane Bellard souligne que les étudiants ne sont pas dans le conseil de pôle pour ne pas prendre part au débat.

La Directrice du Pôle souligne qu'elle partage l'avis de Stéphane Bellard mais qu'elle respecte également le choix des étudiants même si elle avait été heurtée par leur posture lors du vote à la direction du pôle santé, de celui relatif à la proposition du représentant d'un membre du conseil du pôle santé au conseil du pôle sciences et techniques et lors de la présentation de l'équipe de direction du pôle santé.

Direction du Pôle Santé

Thibaut ROBIOU-DU PONT, Représentant BIATSS demande à disposer de ce genre de document en amont du conseil afin de pouvoir en prendre connaissance avant de voter.

La Directrice du pôle précise que les documents RH sont très rarement consultables en amont en faisant référence au CA de l'UN et NU maintenant. Emmanuelle Hubert indique que le document va être déposé sur Prodoc à la fin de la séance et précise que la séance de vote sera ouverte pendant au moins 1h00 permettant ainsi de s'approprier le tableau avec les éléments transmis en séance avant de voter.

La Directrice du Pôle Santé met aux voix :

Nombre de votants : 30

Avis « favorable » : 28

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 2

Le conseil du Pôle Santé approuve à la majorité les demandes d'ouvertures de postes pour le recrutement d'Enseignants – Enseignants Chercheurs contractuels - ATER - rentrée 2022.

IV – FORMATION – rentrée 2022-2023

La Directrice du Pôle Santé donne la parole à Muriel Duflos, Directrice Adjointe en charge de la formation et des innovations pédagogiques.

Muriel Duflos précise que tous les points formation présentés ont fait l'objet d'un travail attentif par les membres de la commission de formation du 22 mars qui ont émis des avis favorables.

1. Présentation des calendriers universitaires (pour approbation)

Muriel Duflos précise que la DFVE demande à ce que les calendriers universitaires soient transmis pour le 4 avril avec une validation en conseil plénier de pôle. Muriel Duflos précise que chaque composante a voté son propre calendrier conformément au cadrage transmis par le Vice-Président Formation et éducation ouverte en conseil de gestion et que ces calendriers ont été ensuite largement discutés à la commission de Formation du 22 mars 2022 dans un souci d'harmonisation des périodes d'examen, de vacances, des alternances de stages et de coordination entre les scolarités.

La Directrice du Pôle Santé met aux voix :

Nombre de votants : 30

Avis « favorable » : 30

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 0

Direction du Pôle Santé

Le conseil du Pôle Santé approuve à l'unanimité les calendriers universitaires pour la rentrée 2022.

2. **Présentation des nouvelles offres de formation et de la révision de maquette pédagogique**
(pour approbation)

Doubles diplômes :

Muriel Duflos précise qu'il s'agit ici de valider le principe des doubles diplômes qui s'inscrit assez naturellement dans l'axe santé du futur du programme Next, en particulier double cursus Médecin/Ingénieur, Ingénieur/Médecin et également double cursus Pharmacien/Ingénieur, Ingénieur/Pharmacien.

Ces doubles cursus sont dans les deux cas proposés avec les écoles de Polytech et de Centrale Nantes. Muriel Duflos rappelle le contexte sur les descriptifs publiés dans le cadre de Next.

Muriel Duflos décline le calendrier de mise en œuvre à partir de l'année 2022-2023. Entre septembre 2022 et Décembre 2022 les étudiants se positionneront sur leur souhait de poursuivre dans un double cursus qui débutera en Janvier 2023.

Un échange s'engage :

Assem Soueidan souhaite amorcer la discussion et la faisabilité pour l'UFR Odontologie, au regard du profil, du cursus et des différents métiers.

Philippe Jolivel intervient pour avoir une idée du volume d'étudiants que cela représentera par rapport au parc de tablettes et à l'organisation des examens.
Muriel Duflos confirme que ce ne sera pas des grosses cohortes.

Guillaume Lamirault souhaite savoir si cela sera rediscuté en conseil.
Muriel Duflos précise que cela sera rediscuté en commission de formation et en conseil de pôle et souligne qu'il s'agit ici de valider le principe d'une nouvelle offre de formation, mais que le travail de fond reste à mener (maquettes pédagogiques, modalités de CC, intervenants...).

Bertrand Cariou souhaite avoir une précision sur les modalités de communication auprès des étudiants pour ces doubles parcours.
Muriel Duflos précise que dans l'idéal, la communication devrait être faite avant l'été.

La directrice du Pôle Santé précise qu'il s'agit actuellement d'une période de construction qui n'est pas aboutie dans les discussions.

Direction du Pôle Santé

Infirmier en Pratiques Avancées (IPA) : Mention Urgence

Muriel Duflos présente la formation IPA et précise qu'un appel à projet sur les pratiques avancées dans le domaine des urgences a été lancé par le MESRI pour la rentrée 2022. Nantes Université souhaite se positionner mais pour la rentrée 2023. Une lettre d'intention a d'ailleurs été transmise au MESRI pour l'ouverture de cette mention Urgences pour la rentrée 2023 par le Vice-Président Formation et éducation ouverte.

La Directrice du Pôle Santé précise que cette filière existe au niveau de l'inter région dans le cadre des Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest (HUGO) et sera ouverte dès septembre 2022 et accueillera l'ensemble de l'inter région dans un premier temps.

Infirmier en Pratiques Avancées (IPA) : Validation des Acquis Professionnel et Personnel (VAPP)

Muriel Duflos présente la mise en place de la VAPP dans le cadre du parcours pathologie chronique stabilisé et prévention des polyopathologies courantes en soins primaires.

L'accès par le biais de la VAPP est à destination des infirmières qui relèvent du dispositif ASALEE (Actions de Santé Libérale En Equipe). Ce dispositif propose un accompagnement individuel, par un infirmier spécifiquement formé, de patients atteints de maladies chroniques au sein des cabinets médicaux.

Muriel Duflos précise que cette nouvelle modalité d'accès va nécessiter une révision de la maquette pédagogique et notamment au niveau des stages.

La Directrice du Pôle Santé, Pascale Jolliet met aux voix :

Nombre de votants : 30

Avis « favorable » : 30

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 0

Le conseil du Pôle Santé approuve à l'unanimité le principe de l'ouverture des nouvelles offres de formations : double cursus de Médecin/Ingénieur ou Ingénieur/Médecin - pharmacien/Ingénieur ou Ingénieur/Pharmacien et DE IPA Mention « Urgence » ainsi que les nouvelles modalités d'accès pour le DE IPA « parcours pathologie chronique stabilisé et prévention des polyopathologies courantes en soins primaires »

3. Présentation d'un projet d'accord de coopération (pour approbation)

Muriel Duflos donne la parole au Directeur de l'UFR STAPS qui présente le projet Séjour Lausanne – Master 1 Management du Sport « Politiques expertises et développement des services sportifs » avec une valence internationale.

Direction du Pôle Santé

Stéphane Bellard rappelle l'intérêt de ce séjour à Lausanne qui est de rencontrer et d'échanger avec les personnes membres du Comité International Olympique (CIO) des politiques sportives Internationales.

Muriel Duflos précise que ce projet a été présenté à la commission de Formation du 22 mars par Marc Jubeau.

Emmanuelle Hubert précise que le budget est de 7 260 € avec une demande de financement auprès du CAC de 700 €.

Stéphane Bellard précise qu'une demande CPOM 2023 sera déposée pour l'accompagnement de ces séjours pédagogiques pour l'ensemble des Masters du STAPS.

La Directrice du Pôle Santé met aux voix :

Nombre de votants : 30

Avis « favorable » : 29

Avis « défavorable » : 0

Abstention : 1

Le conseil du Pôle Santé approuve à la majorité le projet d'accord de coopération et la demande de financement.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Florian Poirier revient sur la question RH et demande si le tableau de synthèse peut être mis à disposition.

Emmanuelle Hubert précise que le tableau va être déposé sur Prodoc dès la fin de la séance.

La séance est levée à 16h00.

La Directrice du Pôle Santé

Professeur Pascale JOLLIET

